

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 Février 2018, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaient présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Sylvie DORLEANS, Déborah LEGER. Messieurs Olivier BONNAFOUX, Gilles COSTE, Christophe DELACROIX, Serge FIRINGA, Christophe LAFFONT, Jean FULCRAND, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD.

Absents excusés : Mme Corinne LACLAU (procuration Mr LAFFONT), Mr Cyrille COCOLON (procuration Mr BONNAFOUX), Mr Gilles COSTE (procuration Mme DORLEANS), Mr FIRINGA (procuration Mme FERNANDO).

Absents :

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance

Deux rapports supplémentaires sont proposés au vote :

- Demande de subvention au Conseil Régional sur l'accessibilité des bâtiments publics aux PMR.
- Contrat de bail entre le CRFP (centre régional de formation professionnelle) et La commune.

Vote : 13 voix Pour 2 voix Contre

Monsieur Fulcrand s'interroge sur le vote négatif de l'opposition sur l'ordre du jour

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme Annie BOIX

Le compte rendu du précédent Conseil est approuvé 13 voix pour 2 voix contre.

Madame Dorléans regrette la dernière ligne du compte rendu concernant les cadeaux de Noël que la mairie offre aux enfants, Madame le Maire explique assumer ses propos lesquels ont été retranscrits sur le compte rendu « ce moment appartient à l'école et aux enfants et ne peut être une tribune... ».

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : suppression budget assainissement.

Rapport présenté par Mme le Maire

Suite à la perte de la compétence assainissement, le budget assainissement de notre collectivité doit être supprimé. Lors de la création de ce budget le conseil municipal s'est prononcé. Pour le supprimer il faut respecter le parallélisme des formes. Le conseil doit donc se prononcer sur ce sujet.

Vote à l'unanimité

DELIBERATION N° 2 : avenant convention médecine préventive.

Rapport présenté par Mme le Maire

Le centre de CGD 34 modifie le fonctionnement de son activité de médecine préventive. Depuis le 01/01/2017 les tarifs étaient de 65 euros le rendez-vous médical de 20 minutes, 40 euros le rendez-vous infirmier.

Une nouvelle tarification est proposée au 1 er janvier 2018 modifiant l'article 6 de la convention de 2017 :

- Tarification :
- une cotisation de 0.21 % de la masse salariale soumise à l'URSSAF N-1.
 - Chaque examen médical périodique est facturé 55 euros.
 - Facturation des examens médicaux complémentaires et des vaccinations à l'entité.

Vote à l'unanimité

DELIBERATION N°3 : nouveau périmètre PAEN de la Rouvière.

Présenté par Mr Olivier BONNAFOUX, conseiller municipal délégué.

Rappel : le Département nous demande de réactualiser le périmètre voté en 2012. Un appel aux viticulteurs pour travailler sur ce périmètre a été fait lors de l'assemblée générale de l'ASA et par le biais du site internet de la Commune.

Quatre réunions de concertation ont eu lieu et ont permis à 8 administrés exploitants d'échanger sur la proposition qui a été distribuée en séance.

Une enquête publique aura lieu ensuite, mise en œuvre par le cabinet d'études choisi par le Département.

Monsieur Laffont demande si les propriétaires concernés ont donné leur accord et si le plan d'action sera consultable.

Monsieur Bonnafoux, délégué à l'eau brute et à l'eau potable répond positivement à la deuxième question, les propriétaires concernés qui n'ont pas répondu à l'invitation de la mairie pour ce travail de concertation, pourront se manifester lors de l'enquête publique comme expliqué en présentation.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°4 : demande de subvention auprès d'Hérault Energies.

Rapport présenté par Monsieur NEGROU, adjoint.

Deux devis ont été adressés aux élus avec la convocation. Il s'agit du quartier de La Mairie/ Poste et de deux éclairages route de VENDEMIAN.

Monsieur Laffont demande comment a été déterminé le choix des zones de travaux. L'adjoint en charge de ce dossier répond que la question financière a prévalu. Il précise que concernant le chemin de la révolution, qui nécessite un investissement, il convient d'attendre les travaux proposés par le Conseil Départemental sur la voirie avant de s'engager.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N° 5 : demande dotation au titre des amendes de police.

Rapport présenté par Madame le Maire

Chaque année l'état établit la dotation des amendes de police. Afin d'en bénéficier il faut que le conseil autorise Mme le maire à déposer un dossier.

Mr Laffont s'interroge sur le montant alloué les années antérieures. Madame le Maire répond qu'aucune demande n'a jamais été faite, le Département ayant toujours financé les travaux sur les voies dont il a la charge. La demande est faite en prévision de travaux relevant de la responsabilité communale.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N° 6 : renouvellement de la ligne de trésorerie.

Rapport présenté par Monsieur PINGAUD, adjoint.

En 2016 nous avons obtenu auprès de la caisse d'épargne l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150000 euros.

Mme le Maire précise que l'équipe municipale a choisi de maintenir un fonds de roulement de 90 jours. La ligne de trésorerie permet de ne pas affaiblir cette marge lors des travaux d'investissement en attendant le versement des subventions et du FCTVA.

Un nouveau contrat doit être signé, à ce jour 100 000 euros suffiraient.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N° 7 : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget.

Rapport présenté par Monsieur PINGAUD, adjoint.

Comme chaque année il convient de voter cette délibération qui permettra de payer les dépenses d'immobilisations avant le vote du budget à hauteur d'un quart des dépenses d'investissement engagées au budget précédent.

Monsieur Laffont demande le détail des investissements à payer avant le vote du budget.

Madame le Maire répond que cette mesure, cette année, est demandée de façon préventive car aucune dépense conséquente n'est prévue avant le vote du budget. Il convient cependant de prendre cette délibération afin de pouvoir honorer une dépense en immobilisation si celle-ci venait à se présenter.

Vote : 11 voix Pour 4 Contre

DELIBERATION N°8 : dénomination des rues lotissements Clos des mésanges, Fon vieille, le Vendémiaire 2

Madame le Maire propose d'attribuer les noms suivants aux voiries communales :

- Pour le Lotissement les mésanges : Rue Charles Darwin (Mr Fulcrand se félicite de ce choix)
- Pour le Lotissement Fon Vieille : Impasse Raoul Duffy, Rue Georges Braque, Rue Marc Chagall (peintres appartenant au fauvisme qui ont célébré les couleurs du Sud)
- Pour le Lotissement le Vendémiaire, les habitants ont choisi deux femmes résistantes Geneviève de Gaulle- Anthonioz, Germaine Tillion.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°9 : création poste agent technique à temps non complet.

Mme le Maire informe le conseil municipal que pour étoffer notre service technique il faudrait créer un poste à temps non complet de 28 heures. Elle précise que la politique de l'emploi menée par l'équipe municipale depuis quatre ans est exemplaire, reconnue comme telle par les services de l'Etat.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°10 : tableau des emplois.

Présenté par Mme Le maire :

Filière technique : 3 postes titulaires à temps complet 3 postes titulaires à temps non complet 30 et 32 heures et 2 contrat à durée déterminée un de 28 heures et un de 2 heures par semaine.

Filière administrative : 1 poste titulaire à temps complet et deux contrats aidés de 30 heures.

Filière médico-sociale : 1 poste titulaire à temps non complet 30 heures.

Filière police municipale : 1 poste de 5 heures par semaine.

Précision apportée par Madame le Maire : La Poste verse une compensation de 1 005 euros mensuels pour l'emploi administratif Poste.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°11 : tarif des concessions du cimetière et règlement municipal du cimetière.

Rapport présenté par Mme le maire.

Mise à jour des tarifs et du règlement du cimetière.

Actuellement les tarifs sont : Terrain nu 250 euros.

Concession petit caveau (3 m2) 600 euros délibération du 12/12/2007.

Concession grand caveau (6 m2) 500 euros délibération du 16/06/2005.

Concession columbarium 500 euros délibération du 12/12/2007.

Il est proposé de modifier le prix du terrain. Pour une concession de 3 m2 500 euros, pour une concession de 6 m2 1 000 euros. Nos concessions sont perpétuelles.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°12 : Autorisation signature bail entre la commune et le CRFP.

Rapport présenté par Caroline AUBERT, adjointe.

Le local est celui de l'ancien café. Il va accueillir les stagiaires dans le cadre de la formation « Tailleur de pierre » pour la rénovation de la chapelle de St Mamert.

Le loyer est fixé à 280 euros toutes charges comprises par mois. Les seuls aménagements que doit faire la commune sont le changement des fenêtres et des radiateurs. Les aménagements intérieurs sont à la charge du centre régional de formation.

Monsieur FULCRAND demande des précisions sur le prix de l'ancien loyer, le nombre de stagiaires et le rôle du Centre de Formation.

Caroline AUBERT répond que l'ancien loyer était de 250 euros TTC, que le nombre de stagiaires sera de 12 et que le Centre de Formation assure la pédagogie et la gestion administrative et comptable de l'action de Formation.

Caroline AUBERT précise que le local est loué sans place de parking privative et que les stagiaires ainsi que les formateurs devront se garer à l'Ucovia.

Madame le Maire indique que la Région Occitanie finance ce chantier école.

Vote : Unanimité.

DELIBERATION N°13 : demande de subvention auprès de la Région pour accès PMR.

Rapport présenté par Mme Le Maire.

Une demande de subvention a été effectuée en mars pour les locaux communaux de la poste –Mairie. La réponse avait été négative faute de ligne budgétaire adaptée à la demande. Mais au mois de décembre 2017 la région a voté un dispositif qui ouvre un programme pour permettre aux communes de demander des subventions sur les aménagements d'accès PMR.

Un nouveau dossier doit être déposé.

Vote : Unanimité

Questions diverses :

Mr Laffont interroge Monsieur NEGROU, adjoint, sur les points de collecte. Réponse lui est donnée sur le dernier emplacement du tri sélectif chemin du Puech Bourdel.

Madame Dorléans souhaite connaître l'avancée du dossier cantine. Madame le Maire l'informe que des entreprises ont fourni des devis, que d'autres sont attendus et que le lieu du service restauration reste inchangé.

Madame Dorléans demande si des travaux de voirie seront réalisés en 2018.

Madame le Maire répond que des travaux seront programmés et proposés au budget.

Lever de séance à 19 h 40